



# Le repas gastronomique des petits chefs locaux

## REGLEMENT DE PARTICIPATION

### I. Objet du challenge

Dans le cadre de la valorisation de la restauration scolaire, la Ville souhaite proposer aux enfants de Courbevoie de participer à l'élaboration du prochain « repas gastronomique des petits chefs locaux » prévu dans les cantines scolaires le jeudi 13 juin 2019.

Pour ce faire, la Ville sélectionnera, par le biais d'un challenge photo, un groupe d'enfants qui sera l'instant d'une après-midi le « chef local ».

### II. Présentation du challenge

Il consistera en la réalisation d'une photo d'un plat.

Cette photo devra valoriser le plat préféré du participant qu'il l'aura lui-même confectionné et dressé en assiette à cette occasion.

Les élèves lauréats du challenge seront invités à participer à un atelier de restauration gastronomique organisé par la Ville en collaboration avec Mr Sylvain CHEVALIER, chef d'innovation culinaire chez ELIOR Restauration.

### III. Conditions de participation

Les élèves participants doivent être inscrits à la restauration scolaire d'une école élémentaire située sur le territoire de la Ville de Courbevoie, en CM2.

La photo du plat confectionné sera transmise par courriel à l'adresse électronique [f.pradon@ville-courbevoie.fr](mailto:f.pradon@ville-courbevoie.fr) à partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 inclus.

La photo, en couleur uniquement, devra être nommée de la manière suivante : « nom et prénom de l'élève – école élémentaire où le participant est inscrit - nom du plat ».

Le courriel devra également préciser les coordonnées téléphoniques et électroniques des responsables légaux de l'élève participant.

### IV. Composition du jury

Le jury sera composé des membres suivants :

- L'Adjointe au Maire en charge de la restauration collective,
- Les représentants du prestataire ELIOR Restauration.
- Des représentants du Service restauration.

#### V. Critère de sélection

Le jury sélectionnera 12 photos qu'il estimera être les plus représentatives notamment au regard des critères suivants :

- L'originalité du plat.
- La qualité du dressage dans l'assiette.

#### VI. Calendrier

- La date limite de remise des photos sera le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 inclus.
- La date de tenue du jury pour la sélection des photos lauréates sera le mercredi 7 février 2019.
- L'atelier de restauration aura lieu le mercredi 20 mars 2019 à la Cuisine Centrale de Courbevoie, au 46 ter Rue de Colombes, 92400 Courbevoie de 14h à 18h.

#### VII. Participation à l'atelier « Confection d'un repas gastronomique »

Les 12 élèves dont les photos auront été retenues par le jury participeront à un atelier organisé pour confectionner le prochain « repas gastronomique des petits chefs locaux » prévu le jeudi 13 juin 2019.

Cet atelier se tiendra le mercredi 20 mars à la Cuisine Centrale de Courbevoie, au 46 ter Rue de Colombes, 92400 Courbevoie de 14h à 18h.

En présence des équipes de la cuisine centrale et de Mr Sylvain CHEVALIER, les participants élaboreront les recettes et les plats servis à l'ensemble des cantines scolaires lors de l'évènement du jeudi 13 juin 2019.

Les conditions de participations seront précisées par l'intermédiaire d'un courriel et d'un appel téléphonique aux représentants légaux de chaque élève invité.

#### VIII. Autorisation des représentants légaux

Pour que chaque élève sélectionné puisse participer au challenge et son atelier cuisine, ses représentants légaux devront avoir exprimé leur consentement, en remettant le formulaire « d'autorisation du droit à l'image » rempli et signé par courriel à l'adresse [f.pradon@ville-courbevoie.fr](mailto:f.pradon@ville-courbevoie.fr) le jour de la remise de la photo.

#### IX. Responsabilité

La Ville se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le challenge et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

#### X. Règlement général de la protection des données

Les informations collectées sont exclusivement destinées à la Ville de Courbevoie et seront utilisées uniquement dans le cadre de la mise en œuvre du présent règlement. Conformément aux dispositions contenues dans le RGPD entrée en application à compter du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Le demandeur doit être en mesure d'apporter la preuve de son identité. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courriel à l'adresse suivante **[protectiondesdonnees@ville-courbevoie.fr](mailto:protectiondesdonnees@ville-courbevoie.fr)** ou un courrier postal à l'adresse suivante, en indiquant si possible le contexte dans lequel cette collecte de données personnelles a été effectuée afin que nous puissions retrouver plus facilement les informations vous concernant : Monsieur le Maire, - à l'attention du Délégué à la Protection des Données,- Hôtel de Ville – 92401 Courbevoie Cedex.

#### XI. Acceptation du règlement

La participation au challenge vaut acceptation du présent règlement par les élèves et leurs représentants légaux.

**J'accepte les modalités d'organisation détaillées ci-dessus (page 1, 2 et 3).**

**Le règlement de participation est à remettre signé par courriel à l'adresse [f.pradon@ville-courbevoie.fr](mailto:f.pradon@ville-courbevoie.fr) conjointement à la photo et l'autorisation de droit à l'image.**

Le : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Signatures de l'enfant et des représentants légaux précédées de la mention « Lu et approuvé » :